

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"ESSOR DU RHIN"
A FESSENHEIM
SEANCE DU 31 août 2009**

Lundi 31 août 2009 à 20 heures, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 27 juillet 2009
2. Pépinière d'entreprises – avenants aux marchés des travaux
3. Zone Industrielle Koechlin – Extension – Avenant n°2 au marché des travaux
4. Contrat Eco-emballages – avenant
5. Etat de l'actif 2009 – Budget annexe OM – basculement et amortissements 2003/2008
6. Produits irrécouvrables -Admission en non valeur
7. Passage du SIVOM Pays de Brisach en EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2010
8. Affectation TVA du 1^{er} trimestre 2009
9. Munchhouse – Aménagement du carrefour du stade
10. Roggenhouse – Aménagement de la rue des Dahlias- Crédits complémentaires
11. Rumersheim le Haut – choix du maître d'œuvre –Aménagement de la rue des Champs
12. Ressources humaines
13. Divers
14. Informations – Communication

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rend hommage à Monsieur Adrien ZELLER, Président de la Région Alsace, disparu le 22 août dernier. L'institution régionale, qu'il a présidé depuis 1996, a largement contribué au développement du territoire de la Communauté de communes à travers l'aide financière massive apportée à la construction du Pont sur le Rhin et à création de la future Pépinière d'entreprises. Afin de lui rendre hommage, un espace de la Pépinière d'entreprises portera son nom.

Puis Monsieur le Président aborde l'ordre du jour en précisant que la séance est précédée par l'intervention de Monsieur JEANDEL, chef d'escadron de gendarmerie, en charge du dossier de création du peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG) dans le secteur. Il est accompagné par MM. BOURG, capitaine, commandant de la compagnie de Sultz-Guebwiller, et HURTAULT, lieutenant-colonel commandant du groupement de gendarmerie du Haut-Rhin. Les militaires ont demandé le huit clos.

Les PSPG sont créés afin de prendre en compte les menaces contre les CNPE en France. Afin d'asseoir ce déploiement, une convention a été signée entre la gendarmerie nationale et EDF. Un PSPG est prévu à Blodelsheim, commune d'implantation de la gendarmerie actuelle. Cette localisation est retenue pour des raisons de synergie avec la brigade de gendarmerie déjà présente dans la commune et de proximité avec le CNPE de Fessenheim. L'effectif supplémentaire mis en place sera de 38 militaires dédiés exclusivement à la surveillance du CNPE. Ce travail de surveillance se fera en étroite relation avec les agents du CNPE. Le coût du projet immobilier est de l'ordre de 6 Millions d'€. La construction du nouveau casernement sera confiée à un opérateur privé.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 27 juillet 2009 :

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2009 est approuvé sans observation.

2. Pépinière d'entreprises – Avenants aux marchés de travaux :

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre de la construction de la pépinière d'entreprises, des travaux supplémentaires, non prévisibles, s'avèrent nécessaires pour certaines des entreprises titulaires des marchés. Le maître d'œuvre propose également de modifier et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Tout ceci nécessite l'établissement d'avenants pour 4 lots comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché HT	Avenant N°1	%	Nouveau montant du marché	Commentaires
3	Gros œuvre	OLRY ARKEDIA	520 000 €	2 954 €	0,57 %	522 954 €	Huisseries et création d'ouvertures
6	Couverture - Etanch. - Zinguerie	SCHOENENBERGER	308 880 €	20226,50 €	6,55 %	329 106,50 €	Bac avec isolant intégré, zinguerie joint debout et habillage vertical
7	Fermetures et serrurerie	KLEINHENNY RAYMOND	170 000 €	1 044 €	0,61 %	171 044 €	Châssis fixe en aluminium
20	Clôtures - Portail	WUNSCHHEL	18 606 €	979 €	5,26 %	19 585 €	Hauteur clôture + portail double battant et portillon

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement des avenants correspondants. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour même et a donné un avis favorable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les avenants et toutes les pièces y relatives et à engager les dépenses correspondantes. Les crédits nécessaires sont pris à l'article 23137.

Observations : Tous les délégués communautaires sont invités à se rendre compte de l'avancement du chantier de la pépinière et à découvrir les travaux d'extension de la ZIK. Une visite sera organisée le 28 septembre prochain à 18 heures 45 avant la séance du Conseil communautaire.

3. Zone Industrielle Koechlin Extension – Avenant N° 2 au marché de travaux :

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Suite aux travaux d'extension de la Zone Industrielle Koechlin réalisés par l'entreprise SOGEA, titulaire du marché, des travaux supplémentaires, s'avèrent nécessaires. Il s'agit de :

- la remise en enrobés ainsi que le calibrage et la mise en sécurité de l'entrée de la zone,
- la réalisation de fondations de clôture béton supplémentaires,
- la purge via démolition de résidus de blocs béton,
- la mise en œuvre de bicouche pour la voie de liaison provisoire,
- la mise en place de projecteurs et les fournitures diverses y afférentes.

La mise en place des deux candélabres supplémentaires est annulée (avenant négatif).

Le montant total de cette prestation s'élève à 56 735,65 € HT. Pour mémoire, un avenant N° 1 avait déjà été signé pour un montant de 27 263,25 € HT qui s'ajoute au montant initial du marché de 533 587,25 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement de cet avenant N° 2 correspondant, ce qui portera le montant du marché initial sans avenant N°1 de 533 587,25 € HT à 617 586,15 € HT, soit une augmentation de 15,74 %. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour même et a donné un avis favorable.

Afin d'engager les dépenses supplémentaires non prévues au budget primitif, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le virement de crédit suivant :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
23136 – Aménagement zones d'activités (Blodelsheim et Fessenheim)	Avenant N°2 et nivellement des terrains mis à la vente, imprévus	+ 60 000	
23131 – Aménagement de la Maison du Rhin	Travaux non engagés	- 60 000	
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

P.m. : BP09 Art. 23131 : 209 000 €. DM 31.08.09 : Art. 23131 : 149 000 €

En outre, M. KURY, apiculteur domicilié au 1A rue des remparts à Balgau, propose d'ensemencer les parcelles non encore vendues pour ses abeilles (plantes mellifères). Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la conclusion d'une convention d'occupation précaire de sol au bénéfice de M. KURY en attendant la vente des parcelles. La superficie des terrains mis en vente dans la Zone Industrielle Koechlin est d'environ 4,5 ha. Les conditions d'utilisation des terrains mis gracieusement à disposition y seront clairement définies.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant

- **à signer l'avenant N°2 au marché de travaux pour l'extension de la Zone Industrielle Koechlin et toutes les pièces y relatives et à engager les dépenses correspondantes. Les crédits nécessaires sont pris à l'article 23136.**

autorise également

- **l'inscription de crédits au BP 2009 telle que figurant dans le tableau ci-dessus**

autorise enfin M. le Président ou son représentant

- **la conclusion d'une convention d'occupation précaire de sol au bénéfice de M. KURY, apiculteur à Balgau, sur les terrains mis en vente dans la Zone Industrielle Koechlin.**

Observations : Les terrains sont libérés de toutes prescriptions d'archéologie préventive. Le Permis d'Aménager sera donné le 19 septembre prochain. Les réserves émises lors des opérations de pré-réception (OPR) seront levées à l'automne après aménagement des espaces verts. Un nivellement des terrains mis à la vente a été demandé et fera l'objet d'une commande directe à l'entreprise. L'entreprise Prezioso a fait une offre de prix jugée irrecevable pour le rachat de son terrain par la communauté de communes (280 000 € pour 1 hectare environ).

4. Contrat Eco-Emballages – Avenant :

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

La communauté de communes est liée à l'éco organisme Eco-Emballages pour le soutien des performances de tri des emballages ménagers (contrat Programme de Durée Barème D).

En raison des difficultés récurrentes constatées sur le calcul du soutien des cartons d'emballages ménagers, objet de vifs débats depuis l'origine de la filière d'emballages ménagers, les associations nationales représentatives des collectivités territoriales et de leurs groupements (AMF notamment), l'Ademe, Eco-Emballages et Aldephe, ont préparé de façon concertée une nouvelle règle de détermination des tonnages de déchets d'emballages ménagers papier carton à soutenir.

Ainsi il est nécessaire d'appliquer, sous la forme d'un avenant N°3 au contrat actuel, cette nouvelle règle de détermination des tonnages de déchets d'emballages ménagers pour le papier/carton.

En outre, une nouvelle règle de définition de la population légale doit aussi être prise en compte depuis l'entrée en vigueur du nouveau recensement INSEE de la population.

Les dispositions de l'avenant N°3 prennent effet au 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant N°3 au Contrat Programme de Durée Barème D d'Eco-Emballages.

Observations : La convention signée entre Ecofolio et l'association des Maires de France a fait l'objet d'un avenant. La procédure de l'avenant est prévue par la convention et ne nécessite pas de retour formel de la communauté de communes. Cet avenant est plus favorable aux collectivités dont le montant des soutiens Ecofolio va progresser, car il élargi le périmètre des documents concernés par l'éco-contribution (les tonnages de déchets imprimés passent de 16 kg par habitant et par an pour 2006/2007 à 18,4 kg pour 2008 et 20,8 kg pour 2009).

5. Etat de l'actif 2009 – Budget annexe OM – basculement et amortissements 2003-2008

5.1. Basculement des opérations suivantes :

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Le Conseil est invité à autoriser le basculement des opérations suivantes de leurs comptes d'immobilisation en cours vers leurs comptes définitifs :

- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 446,56 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 7 992,27 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 509,85 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 4 084,94 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 158,23 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 89,66 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 669,76 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 502,32 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 2 392 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 2 009,28 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 12 472,06 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 49 680,92 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhardt en 2003 pour 2 614,79 € du compte 23134 à l'article 2138

- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhart en 2003 pour 44 617,07 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhart en 2003 pour 2 504,19 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhart en 2003 pour 131,79 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhart en 2003 pour 1 942,30 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Passerelles déchetteries en 2004 pour 1 044,83 € du compte 2188 à l'article 2188
- ✚ Aire de stockage déchets verts en 2004 pour 1 637,32 € du compte 23131 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhart en 2004 pour 6 376,35 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhart en 2004 pour 335,60 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhart en 2004 pour 728,36 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhart en 2004 pour 3 540,16 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetteries Roggenhouse & Rustenhart en 2004 pour 167,44 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Remplacement plaques signalétiques en 2004 pour 1 126,63 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Signalisation déchetteries en 2004 pour 942,47 € du compte 2188 à l'article 2188
- ✚ Acquisition conteneurs en 2005 pour 1 135 € du compte 2188 à l'article 2188
- ✚ Achat conteneurs en 2005 pour 1 135 € du compte 2188 à l'article 2188
- ✚ Achat conteneurs en 2005 pour 15 281,29 € du compte 2188 à l'article 2188
- ✚ Signalétique en 2005 pour 5 748,31 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Reprise d'affaissement en 2005 pour 5 370,04 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Confection & pose barrières sécurité en 2006 pour 800,12 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Achat caisses palettes et couvercles en 2006 pour 1 380,18 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Travaux déchetteries en 2006 pour 1 594,27 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Travaux déchetteries en 2006 pour 2 183,42 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Clôture déchetterie Rustenhart en 2006 pour 3 061,76 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Réaménagement déchetterie en 2007 pour 3 092,88 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Réaménagement déchetterie en 2007 pour 1 952,27 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetterie Rumersheim en 2007 pour 2 151,01 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetterie Fessenheim en 2007 pour 2 811,68 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Pose d'un portail de déchetterie en 2007 pour 2 619,24 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Achat d'un conteneur en 2007 pour 1 124,24 € du compte 2188 à l'article 2188
- ✚ Achat de huit conteneurs en 2007 pour 9 747,40 € du compte 2188 à l'article 2188
- ✚ Déchetterie Rustenhart en 2008 pour 4 005,50 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Déchetterie Hirtzfelden en 2008 pour 598 € du compte 23134 à l'article 2138
- ✚ Panneaux DEEE en 2008 pour 703,25 € du compte 23135 à l'article 2158

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le basculement des opérations tel qu'il est présenté ci-dessus.

5.2. Amortissements des dépenses et des recettes :

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Le Conseil est invité à prendre connaissance des amortissements des dépenses et des recettes du budget annexe pour les ordures ménagères.

Budget annexe pour les ordures ménagères
Amortissement des dépenses

N° d'inventaire	Année Acquisition	Coût d'acquisition	Durée d'amortissement	Annuité 2009 d'amortissement	A partir 2010 * A partir 5 ^e année	Dernier amortiss.	Durée restante
	1990	34 635,64 10 967,95 23 667,69	60 ans dont 19 sur 4 ans solde sur 41 ans	3 319,25 € 2 741,99 € 577,26 €	3 319,25 € 2 741,99 € 577,26 €	2049	40
	1991	352 864,03 105 859,21 247 004,82	60 ans dont 18 sur 4 ans solde sur 42ans	32 345,87 € 26 464,80 € 5 881,07 €	32 345,87 € 26 464,80 € 5 881,07 €	2050	41
	1992	73 877,55 20 931,97 52 945,58	60 ans dont 17 sur 4 ans solde sur 43 ans	6 464,28 € 5 232,99 € 1 231,29 €	6 464,28 € 5 232,99 € 1 231,29 €	2051	42
	1993	8 084,26 6 467,41 1 616,85	20 ans dont 16 sur 4 ans solde sur 4 ans	2 021,06 € 1 616,85 € 404,21 €	2 021,06 € 1 616,85 € 404,21 €	2012	3
	1994	4 251,62 3 188,72 1 062,90	20 ans dont 15 sur 4 ans solde sur 5 ans	1 009,76 € 797,18 € 212,58 €	1 009,76 € 797,18 € 212,58 €	2013	4
	2003	132 817,99 13 281,80 119 536,18	60 ans dont 6 sur 4 ans solde sur 54 ans	5 534,08 € 3 320,45 € 2 213,63 €	5 534,08 € 3 320,45 € 2 213,63 €	2062	53
	2004	47 670,90 11 917,73 35 753,17	20 ans dont 5 sur 4 ans solde sur 15 ans	5 362,99 € 2 979,44 € 2 383,55 €	5 362,99 € 2 979,44 € 2 383,55 €	2023	14

	2005 *1	23 299,6 0	5 ans dont 4 ans sur 4 ans solde sur 1 an	9 319,84 € 4 659,92 € 4 659,92 €	De 2010 à 2012 4 659,92 €	2012	3
	2005	5 370,04 1 074,01 4 296,03	20 ans dont 4 sur 4 ans solde sur 16 ans	537,00 € 268,50 € 268,50 €	537,00 € 268,50 € 268,50 €	2024	15
	2006	6 839,45 1 025,92 5 813,53	20 ans dont 3 sur 4 ans solde sur 17 ans	598,45 € 256,48 € 341,97 €	598,45 € 256,48 € 341,97 €	2025	16
	2006 *2	2 180,30 1 308,18 872,12	5 ans dont 3 ans sur 4 ans solde sur 2 ans	763,11 € 327,05 € 436,06 €	2011 & 2012 327,05 €	2012	3
	2007	12 627,08 1 262,71 11 364,3 7	20 ans dont 2 sur 4 ans solde sur 18 ans	947,03 € 315,68 € 631,35 €	947,03 € 315,68 € 631,35 €	2026	17
	2007 *3	10 871,6 4 4 348,65 6 522,99	5 ans dont 2 ans sur 4 ans solde sur 3 ans	3 261,49 € 1 087,16 € 2 174,33 €	En 2012 1 087,16 €	2012	3
	2008	4 603,50	20 ans	230,18 €	230,18 €	2028	19
	2008	703,25	5 ans	140,65 €	140,65 €	2013	4
	TOTAL	720 696,85		71 855,04 € 50 439,32 € 21 415,72 €	64 584,73 € * 45 779,40 € 18 805,33 € **		

* à partir de 2010 sauf *2 & *3

*1 en 2009= 9 319,84 € - en 2010 à 2012 = 4 659,92 €/an

*2 en 2009 & 2010 = 763,10 €/an – en 2011 & 2012 = 327,04 €/an

2009

*3 en 2009 à 2011 = 3 261,49 €/an – en 2012 = 1 087,16 €/an

** 4 659,92 € du *1 compris

17 août

Budget annexe 2009 pour les ordures ménagères

Amortissement des recettes

11 et
12/08/09

Montant des subventions	Durée d'amortissement	Annuité 2009 d'amortissement	A partir de 2010 **	Dernier amortissement	Durée restante
			A partir de la 5 ^e année *		
68 906,96 € 20 672,09 € 48 234,87 €	60 ans dont 18 sur 4 ans solde sur 42 ans	6 316,47 € 5 168,02 € 1 148,45 €	1 148,45 € *	2050	41 ans
70 435,30 € 21 130,59 € 49 304,71 €	60 ans dont 18 sur 4 ans solde sur 42 ans	4 695,68 € 3 521,76 € 1 173,92 €	1 173,92 € *	2056	47 ans
540,00 €	5 ans dont 5 ans sur 4 ans	135 €	135 € **	2012	3 ans
17 364,50 €	5 ans dont 5 ans sur 4 ans	4 341,13 €	4341,13 € **	2012	3 ans
20 791,00 € 16 632,80 € 4 158,20 €	5 ans dont 4 ans sur 4 ans solde sur 1 an	8 316,40 € 4 158,20 € 4 158,20 €	de 2010 à 2012 4158,20 €**	2012	3 ans
4 000,00 € 1 200,00 € 2 800,00 €	20ans dont 3ans sur 4 ans solde sur 17 ans	350,00 € 150,00 € 200,00 €	de 2013 à 2025 200,00 €	2025	16 ans
2 459,00 €	20 ans	122,95 €	122,95 € **	2027	19 ans
2 277,00 €	5 ans	455,50 €	455,50 € **	2013	5 ans
186 773,76 €		24 733,13 € 18 052,56 € 6 680,57 €	3 100,82 € *1 23 559,21 € **		

*1 en 2013

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte les tableaux d'amortissement des dépenses et des recettes tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

6. Produits irrécouvrables – Admission en non valeur

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Le Trésorier de la Communauté de communes vient de présenter aux fins d'admission en non-valeur un état de produits irrécouvrables d'un montant total de 1 951,06€ se rapportant aux exercices 2000, 2002 à 2007.

Les créances concernent les produits budgétaires détaillés sur le tableau figurant en **annexe 1**.

Les motifs de l'admission en non-valeur sont les suivants :

- Procès verbal de carence
- Liquidation judiciaire – Cession d'activité
- Inférieur au seuil de poursuite

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de fixer les créances à admettre en non-valeur d'un montant de 1 951,06 € à l'article 654, selon les états figurant en annexe 1, au budget principal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

7. Passage du SIVOM Pays de Brisach en EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2010

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Au 1^{er} janvier 2010, le SIVOM du Pays de Brisach change de statut en passant en communauté de communes. Le périmètre intercommunal reste inchangé. Toutes les communes membres du SIVOM sont appelées à délibérer pour autoriser cette transformation et valider le projet de nouveaux statuts intercommunaux.

La commune de Balgau est membre du SIVOM depuis 1967 et a rejoint l'intercommunalité Essor du Rhin en 1985. Conformément à la législation, elle ne peut faire partie de deux EPCI à fiscalité propre.

Par conséquent, la commune de Balgau doit opter pour l'une ou l'autre structure intercommunale. Ce choix sera effectué lors du conseil municipal du 16 septembre 2009. Une consultation de la population est organisée avec distribution d'un questionnaire à remplir pour le 13 septembre 2009 (un par électeur). Ce questionnaire permettra au conseil municipal de cerner les attentes de la population. Le choix final appartient en dernier ressort au conseil municipal.

Une rencontre entre Monsieur le Président et M. Jean-Louis SCHELCHER, Maire de Balgau, a eu lieu le 14 août dernier. L'endettement des deux structures intercommunales est minime. Cependant, le SIVOM du Pays de Brisach dispose des compétences assainissement, affaires scolaires et périscolaires que notre communauté de communes n'a pas. Il subventionne également des travaux communaux (bâtiments, voirie de transit...). La commune de Balgau souhaitait savoir si la communauté de communes est prête à verser une aide intercommunale pour compenser le manque de recettes estimé à environ 70 000 € par an si elle restait membre de la communauté de communes Essor du Rhin.

Il est aussi proposé au conseil communautaire de prendre connaissance des impacts du retrait éventuel de la commune de Balgau au niveau des contributions fiscales et des dotations de l'Etat (DGF).

La continuité territoriale avec la commune de Fessenheim fait que les habitants de Balgau jouissent de nombreux services intercommunaux implantés dans le bourg centre et/ou rendus sur le territoire, tels que l'accès à la déchetterie, à la structure petite enfance, au RAM, au Transport à la Demande, à l'EHPAD, sans oublier les animations culturelles de la communauté de communes. Dans l'éventualité d'une sortie de Balgau de la CCER, les conditions d'utilisation de ces services sont à revoir pour les habitants de Balgau (interdiction d'accès, accès limité, plein tarif, etc.).

Le Conseil communautaire, par 20 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (délégués communautaires de Balgau), prend une décision de principe pour le maintien de Balgau dans notre intercommunalité Essor du Rhin. Des arguments géographiques et économiques sont cités pour justifier cette prise de position. La commune de Balgau fait partie intégrante de notre bassin de vie.

Observations : M. Pierre ENGASSER indique qu'une réunion publique sera organisée le 2 septembre 2009 à Balgau. Il précise aussi que la fiscalité sur les ménages devrait être augmenté d'environ 50 % à Balgau pour compenser la perte de recettes de la commune si cette dernière opte pour rester à l'Essor du Rhin.

8. Affectation TVA du 1^{er} trimestre 2009 :

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice Président.

L'Etat vient de rembourser la TVA relative au 1^{er} trimestre 2009 pour un montant de 80 506,58 € dont 15 547,79 € dans le cadre de travaux propres à la communauté de communes (pépinière d'entreprises et divers : banque de matériel...) et 64 958,79 € pour les travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) pour le compte des communes membres. Il s'agit donc de réaffecter ce montant aux différents programmes bénéficiaires des communes concernées comme suit :

Communes	Dépenses		Recettes	
	Articles budgétaires	Montants	Articles budgétaires	Montants
TOTAL			10222	64 958,79 €
BALGAU	458182	11 360,10 €	458282	11 360,10 €
			10222	- 11 360,10 €
BLODELSHEIM	45817	14 673,04 €	45827	14 673,04 €
			10222	- 14 673,04 €
MUNCHHOUSE	4581901	38 368,61 €	458290	38 368,61 €
			10222	- 38 368,61 €
ROGGENHOUSE	458162	557,04 €	458262	557,04 €
			10222	- 557,04 €
TOTAL		64 958,79 €		64 958,79 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise ces affectations de crédits tel qu'indiquées ci-dessus.

9. MUNCHHOUSE – Aménagement carrefour du stade

Rapporteur : M. Philippe HEID, délégué communautaire.

Le conseil communautaire est invité à prendre connaissance des désordres survenus dans le cadre de l'aménagement du carrefour du stade à Munchhouse réalisé sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Le choix technique de réaliser un bassin orage pour évacuer les eaux de ruissellement du carrefour et la conception même du bassin sont mis en cause. Des pluies diluviennes ont mis en évidence des dysfonctionnements du bassin orage.

M. Philippe HEID donne un aperçu des pistes de travail à l'étude : création de 4 puits perdus ou purge de la poche de calcite qui empêche, a priori, le bon fonctionnement du bassin orage. Au préalable, une étude hydrogéologique est à réaliser. Elle relève de la responsabilité du maître d'œuvre. Aussi une mise en demeure en ce sens sera adressée au maître d'œuvre, à savoir le groupement solidaire CONUS et BETIR.

Le conseil communautaire en prend acte.

10. ROGGENHOUSE – Aménagement de la rue des Dahlias – Crédits complémentaires.

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

La Communauté de communes s'est vu confiée la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'aménagement de la rue des Dahlias à ROGGENHOUSE. Les travaux ont été réceptionnés sans réserve le 18 juin 2009.

Lors de ces travaux, France Télécom a été sollicité et a opté pour l'enfouissement de la ligne aérienne existante avec mise en place de coffrets en limite de propriété. Une convention a été signée pour la réalisation de prestations intellectuelles (500 € HT) ainsi que les prestations de câblage (710,42 € TTC).

Afin d'engager les dépenses supplémentaires non prévues au budget primitif, il est proposé au conseil communautaire d'adopter la décision modificative suivante :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
4581631 - Aménagement de la rue des Dahlias	Prestations France Télécom	+ 1 210,42	
4582631 - Aménagement de la rue des Dahlias	Solde de crédits non consommés - Voirie RD50 Roggenhouse		+ 1 210,42
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 1 210,42	+ 1 210,42

Le total de cette proposition nouvelle d'investissement est de 1 210,42 €. Le besoin de financement global est de 55 604,50 € TTC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise l'inscription de crédits supplémentaires au BP 2009 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Observations : Dans le cadre de l'aménagement de voirie sur la RD50 à Roggenhouse réalisé sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, le revêtement pépité posé présente des imperfections voire des malfaçons sur les tranches 2 à 5. Par courrier, le maître d'œuvre, la DDE du Haut-Rhin, vient de notifier à l'entreprise COLAS de mettre en oeuvre la garantie de parfait achèvement des travaux.

11. RUMERSHEIM-le-Haut – Choix du maître d'œuvre – Aménagement de la rue des Champs.

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Une consultation relative à la maîtrise d'œuvre a été lancée en vue de l'aménagement de la rue des Champs. Quinze demandes de dossiers ont été enregistrées. Huit offres sont parvenues en retour.

Au vue de l'analyse des offres et des critères de sélection retenus, le groupement solidaire Construction d'Aménagement Durable (Ribeauvillé) & IN'GEO (Sélestat) est le mieux disant. L'offre de prix se chiffre à 5 760 € HT, soit 6 888,96 € TTC. Les délais du maître d'œuvre sont de 3 semaines pour la réalisation

des études et de 9 semaines pour les travaux. Pour information, le bureau d'études IN'GEO, retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Rue des Dahlias à Roggenhouse, avait donné entière satisfaction.

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance du résultat de cette consultation et en avoir délibéré, décide

- **de retenir le groupement solidaire Construction d'Aménagement Durable & IN'GEO pour un montant de 5 760 € HT, soit 6 888,96 € TTC**

et autorise

- **M. le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes pièces y relatives.**

12. Ressources humaines

12.1 Revalorisations :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Il demande au personnel présent de quitter momentanément la salle.

L'effectif de la CCER est de dix de personnes. Il est composé de titulaires et de contractuels de la Fonction publique. Le personnel titulaire bénéficie automatiquement d'un changement d'échelon avec l'ancienneté au poste.

Pour le personnel non titulaire (contractuel), leur revalorisation salariale doit faire l'objet d'une délibération du Conseil communautaire. MM. Thomas GRUNENWALD, Julien KAPPLER et Fabrice KRIEGER sont concernés.

M. le Président propose de revaloriser leur niveau de rémunération.

M. Thomas Grunenwald est actuellement au 5ème échelon du grade de rédacteur territorial IB 366. Monsieur le Président propose d'ouvrir un poste d'attaché territorial permettant une évolution de carrière plus adaptée aux missions et compétences de Thomas Grunenwald et ceci à compter du 1er juillet 2009. Monsieur GRUNENWALD sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'attaché territorial Indice Brut 379.

M. Julien KAPPLER a été embauché le 1er août 2008 en tant que contractuel par le biais du service de mise à disposition du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Sa rémunération est basée sur le 1er échelon du grade de rédacteur territorial indice brut 306. Monsieur le Président propose de revaloriser sa rémunération après un an d'ancienneté en lui attribuant le bénéfice de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) avec coefficient multiplicateur de 3 à compter du 1er août 2009.

La rémunération de M. Fabrice KRIEGER est alignée sur la grille des attachés principaux. Il est au 5ème échelon du grade d'attaché principal depuis le 1er avril 2008. Monsieur le Président propose de le faire passer au 6ème échelon de ce grade à compter du 1er juillet 2009 - Indice Brut 759.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'ouvrir un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1er juillet 2009 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

- de faire bénéficier MM KRIEGER et GRUNENWALD de l'avancement proposé, à savoir : l'indice brut 759 pour M. Fabrice Krieger et l'indice brut 379 pour M. Thomas Grunenwald. La prise d'effet est fixée au 01.07.2009.

- d'abonder l'enveloppe annuelle des indemnités afin de pouvoir attribuer l'IAT à Monsieur Julien KAPPLER.

12.2 Mise à jour du tableau des effectifs :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Suite à la revalorisation de carrière de Monsieur Thomas Grunenwald, le tableau des effectifs doit être modifié et mis à jour comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Situation au 1/8/2009	Dont temps non complet	Dont temps partiels 80%
TITULAIRES				
Directeur territorial	Directeur	1		
Attaché territorial	Attaché	1		1
Rédacteur territorial	Rédacteur	0		
Adjoint administratif	Adjoint Administratif 1ère classe	2		1
	Adjoint d'Animation 2ème classe	1		1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		
Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe	1	1	
NON TITULAIRES				
CDI	Attaché principal	1		
CDD	Attaché	1		
MAD*	Rédacteur	1		
MAD*	Adjoint administratif 2ème classe	1		
Total		11		

Cette modification n'affecte pas l'effectif global des employés de la CCER, qui reste composé de 7 agents titulaires, et de 4 agents contractuels dont 2 mis à disposition* par le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte le nouveau tableau des effectifs ci-dessus et charge M. le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

13. Divers

Rappel : un appel à projet avait été lancé aux communes membres de l'intercommunalité pour identifier et recenser les prochains chantiers susceptibles d'être réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD). M. le Président demande de bien vouloir indiquer les projets concernés et leurs échéances.

Piscine intercommunale : le comité consultatif du 25 août 2009 a été reporté. Une réunion de mise au point du plan de financement est à prévoir avec la commune de Fessenheim.

Comité consultatif environnement : Réunion le 1^{er} septembre 2009 à 18 heures.

Commission « Culture-Vie associative-Jeunesse-Tourisme » : Réunion le 3 septembre à 19 heures.

Point I : M. le Président dresse un comparatif des statistiques de fréquentation du point I installé à côté de la Maison des Energies durant la période estivale entre 2007 et 2009 (juillet-août). La fréquentation reste relativement stable (un peu moins de 400 visiteurs). Les visiteurs recensés proviennent principalement de France (2/3) et d'Allemagne (1/3). Il y a environ 5 % d'autres nationalités (Pays-Bas, Italie...).

Pistes cyclables : la liaison rue du Rhin-CNPE pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 24 % du Conseil Général du Haut-Rhin. M. le Président demande que la maîtrise d'ouvrage soit portée par le Département pour que la contribution financière départementale soit de l'ordre de 90 %.

En outre, M. le Président informe qu'à sa grande surprise le tronçon Hirtzfelden-Fessenheim n'est pas programmé avant 2013. Une réunion devait être programmée par M. HABIG, conseiller général du Haut-Rhin...

14. Informations – communications

Natura 2000 : Réunion du comité de pilotage Hardt Nord le 7 septembre à 14h30 à Colmar

Réseau de l'intercommunalité :

- Formation le 9 septembre 2009 à 8h30 à Colmar sur « l'introduction à la dimension interculturelle dans la coopération transfrontalière ».
- Echange le 18 septembre 2009 à 9h30 à Colmar sur la clarification des compétences des collectivités territoriales (animé par M. Eric STRAUMANN, Député du Haut-Rhin).

Associations des Maires du Haut-Rhin (AMHR) : Réunion générale d'information sur le thème « Le maire et l'espace rural » le 12 septembre à 9h00 à Ostheim

Association des maires de France (AMF) : Réception du Rapport annuel.

Mission Locale Haut-Rhin : Réunion du Bureau et du Conseil d'Administration le 16 septembre 2009 à Colmar.

Journée de rencontre des opérateurs alsaciens de la création et de la reprise d'entreprises : le 25 septembre 2009 à 8 heures 30 à Mutzig avec visite de la Pépinière d'entreprises en cours de construction sur le site de l'ancienne brasserie.

SCOT : Comité directeur le 18 septembre à 18h30 à Guebwiller.

Pays RVGB : Comité directeur le 7 octobre à 18h00 à Guebwiller.

CNPE : rencontre semestrielle avec les élus le 1^{er} octobre à 18h00 à Fessenheim

CLIS : la réunion, prévue initialement le 5 octobre, est avancée au 22 septembre à 14h30 à Colmar.

Eurodistrict : Réunion du prochain comité de pilotage le 27 novembre à 17h00 à Breisach (Allemagne)

Tour de table :

Henri MASSON : informe que le SIVOM du Pays de Brisach va finir d'intégrer les levés topographiques des réseaux et de voirie au SIG d'ici fin d'année. Une réunion de la commission « Mutualisation des moyens » est prévue le 10 septembre à 19 heures.

Philippe HEID : annonce que l'inauguration de la station d'épuration de Munchouse aura lieu le 26 septembre à 11 heures.

Agnès KIEFFER : fait le point sur les animations et sorties organisées par le service culturel.

Alexis MARGRAFF : annonce son départ de la Trésorerie de Blodelsheim pour raison professionnelle. Il confirme également la fermeture pure et simple de la Trésorerie de Blodelsheim au 31 décembre 2010.

Agnès MATTER-BALP : se dit désagréablement surprise par l'organisation de la randonnée cycliste Ill-Hardt-Rhin réalisée par la communauté de communes du Centre Haut-Rhin. De surcroît, le questionnaire distribué aux cyclotouristes ne faisait pas mention des communes de l'Essor du Rhin.

Pierre RENTZ : nuance les propos tenus par Mme MATTER-BALP au sujet de la randonnée cycliste. Néanmoins, notre contribution à cette randonnée pourrait être utilisée à organiser une randonnée cycliste transfrontalière, remarque Pierre RENTZ.

François BERINGER : indique qu'un fond européen peut être sollicité par le corps enseignant pour couvrir les frais de transports engagés dans le cadre des échanges scolaires avec l'Allemagne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôt la séance à 22 h 00.

Les membres présents :

Le Président:	Le Vice président:	Le Vice président
André ONIMUS	Etienne SIGRIST	Patrice WALTISPERGER
Le Vice président :	Le Vice président :	Le Vice président :
Pierre ENGASSER	Henri MASSON	Frédéric GOETZ
La Vice présidente:	Jean Marc LOEWERT	François BERINGER
Agnès KIEFFER		
Pierre RENTZ	Fabienne STICH	François WASSMER
Agnès MATTER-BALP	Cédric LEPAUL	Cyrille LHUILLIER
Eric MICHELAT	Eric MICHELAT	Jean GOETZ
Florent OTT	Mario HEGY	Philippe HEID

Membres excusés : M. Bernard BRUN, M. Christophe BITARD

Procurations : M. Bernard BRUN à M. François BERINGER,
M. Christophe BITARD à Mme MATTER-BALP

Présent par ailleurs : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

Etait invité par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d'Ensisheim excusé.

Personnel présent : MM. Maurice ZIMMERLE, Fabrice KRIEGER et Denis RUSCH